



Suspension du RSA en raison d'une création de société en SAS

Par **pontoizeau isabelle**, le **01/12/2016** à **15:18**

Bonjour,

Allocataire du RSA, cette allocation a été coupée le mois dernier car j'ai signalé la création de mon entreprise sous le statut SAS lors d'un contrôle de situation. Etant actionnaire minoritaire, j'exerce en tant que dirigeante-salariée. Ne pouvant me verser de salaire à l'heure actuelle, le RSA est ma seule source de revenus. La CAF m'a demandé de remplir une demande de RSA pour TNS (BIC/BNC), ce que je ne suis pas. J'ai envoyé les documents qui m'étaient demandés ainsi que mes statuts. Or, ce mois ci, la CAF ne débloque pas mon RSA et me redemande de remplir une demande pour TNS. Que dois-je faire dans cette situation?
Merci pour votre réponse,

Par **Association AADAC**, le **10/04/2017** à **21:42**

Bonjour,

Vous êtes gérant minoritaire d'une SAS et relevez en principe du régime général de la sécurité sociale de sorte que la CAF ne devrait pas vous demander de remplir un formulaire concernant les travailleurs non salariés.

Vous êtes en principe assimilé à un salarié.

Vous devriez en faire part à votre CAF par écrit en demandant l'ouverture de vos droits.